

Prix des médicaments : Entrée en vigueur des nouveaux prix aujourd'hui

Compte Test - 2014-06-09 19:11:00 - Vu sur pharmacie.ma

Le 09 juin 2014 est la date d'entrée en vigueur des nouveaux prix des médicaments révisés en conformité avec le nouveau décret et avec son arrêté d'application dans toutes les pharmacies du Royaume. C'est ce qu'est venu rappeler le communiqué de presse du ministère de la santé daté du même jour.

1578 médicaments ont été concernés par cette baisse, ce qui représente 30% de l'ensemble des médicaments commercialisés au Maroc et la réduction des prix a touché quasiment toutes les classes thérapeutiques.

Selon ce communiqué, cette baisse n'est que le début d'un processus qui garantira aux citoyens un accès équitable aux traitements médicamenteux et aux acteurs de l'industrie pharmaceutique, des grossistes répartiteurs et des officinaux leurs équilibres financiers.

Pour aboutir à ce résultat aujourd'hui et juste après la publication le 08 avril 2014, au Bulletin Officiel, de l'Arrêté 784-14, fixant la liste complète des nouveaux Prix Publiques de Vente des médicaments, les PPV qui remplacent les anciens PPM, Prix Publiques au Maroc, le Ministère de la Santé a entrepris un processus de préparation intense en coordination avec les représentants des établissements industriels pharmaceutiques, avec les grossistes répartiteurs et avec les pharmaciens d'officines.

parmi les grands apports du nouveau texte règlementant la fixation des prix des médicaments, tout nouveau produit pharmaceutique mis sur le marché marocain, sera vendu au Maroc avec un prix aligné avec le prix minimum de référence pratiqué dans les pays retenus pour la comparaison, les pays du benchmark.